

Les sept principes de la Charte d'éthique du sport

1. Traiter toutes les personnes de manière égale

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage

2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

3. Favoriser le partage des responsabilités

Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

4. Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel

La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

7. S'opposer au dopage et aux toxicodépendances

Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

Un sport sans fumée

La mise en pratique d'« Un sport sans fumée » implique le respect des exigences suivantes :

- Période sans tabac avant, pendant et après le sport, c.-à-d. une heure avant jusqu'à une heure après l'effort physique.
- Les locaux des clubs sont non fumeur.
- Refus de tout soutien financier par des marques de cigarette.
- Les manifestations sont non fumeur. Cela comprend :
 - o les compétitions
 - o les réunions (y compris AD/AG)
 - o les manifestations spéciales (p. ex. soirée de gymnastique, fête de Noël, loto du club)